

RANDONNER AU CŒUR DE LA BRIE

Tour de Lumigny- Nesles-Ormeaux



Ormeaux

La paroisse d'Ormeaux (Ecclesia de Ulmellis en 1102), placée sous le patronage de Saint Pierre, dépendait des moines de la Celle-sur-Morin, puis des moines anglais des Missions Étrangères. De rares vestiges de l'ancien château, dont les douves étaient alimentées par le ru de la Fontaine Saint Jean, sont encore visibles près du chemin du Vieux Château. La seigneurie d'Ormeaux a été rachetée en 1764 par Robert Langlois de La Fortelle, déjà seigneur de Nesles-la-Gilberde. Le ru Saint Jean actionnait trois moulins, dont celui de Choiseau, près de l'Yerres.

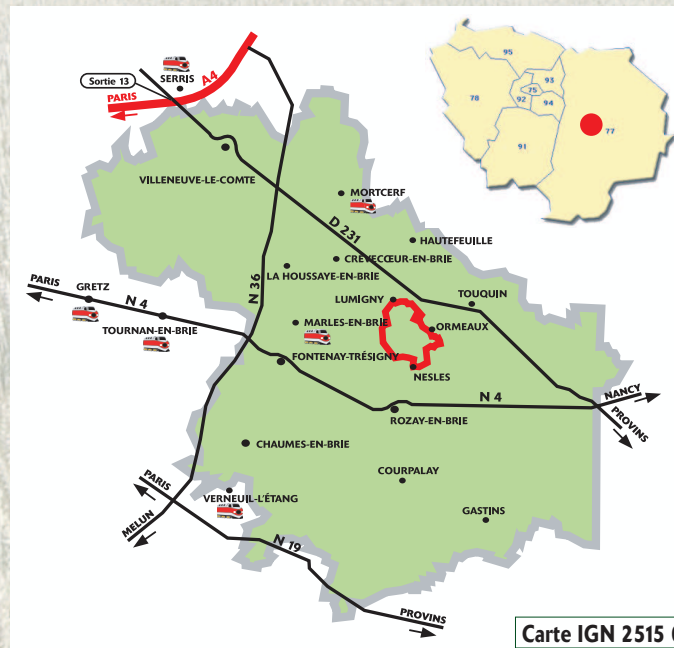


Nesles-la-Gilberde.

La première église de Nesles fut construite au 12^e siècle. Il en reste un petit portail roman. Elle s'adossait à la chapelle de l'ancien prieuré bénédictin de Saint Laurent, aujourd'hui disparu. Ce site dominait la vallée de l'Yerres, ses chemins et ses moulins. C'est donc là que fut édifiée au Moyen âge la Forteresse de Nesles, détruite pendant la guerre de Cent ans. Au 16^e siècle, les seigneurs de Nesles se sont installés au château de La Fortelle. Non loin de l'église, sur le site de l'ancienne «Grosse Tour», fut édifié au 18^e siècle un petit château appelé «Le Trianon». Le château de La Fortelle fut détruit au 20^e siècle et le domaine abrite maintenant le Parc des Félines.

Lumigny

Le village s'étend au pied d'une butte de sable de 157 m. L'époque gallo-romaine y a laissé d'importants vestiges. Au 16^e siècle le château appartenait à des seigneurs protestants, les comtes de la Suze. Au 18^e siècle il fut acquis par le philosophe Helvétius, ami de Voltaire et des Encyclopédistes. Il passa ensuite à la famille de Mun, dont on retrouve les blasons sur les vitraux de l'église reconstruite en 1882. Le célèbre orateur catholique de la III^e République, Albert de Mun, né au château de Lumigny, est enterré dans le carré funéraire de la famille, au cimetière du village.



Carte IGN 2515 0

Commodités

- Gare SNCF Marles-en-Brie
- Restaurants : café de la Vignotte à Lumigny et auberge à Rigny.
- Commerce à la cueillette de Lumigny, à la ferme de la Ville du Bois et à la ferme de Grand'Maison
- Chambres d'hôtes, gîte rural à Lumigny, Nesles et Ormeaux.

Charte du randonneur

- Ne pas s'écarter des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire sur le descriptif papier.
- Respecter la nature et la propriété privée.
- Ne pas abandonner ses déchets.
- Éviter de fréquenter les circuits en périodes de chasse (se renseigner auprès des mairies ou à la Fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables ou de bottes notamment pour les circuits passant en forêt.
- Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage.
- Tenir les chiens en laisse.

Si vous trouvez un obstacle sur votre chemin, merci de l'enlever si vous le pouvez ou de nous le signaler.

Fiche réalisée avec le concours de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres, du Syndicat d'Initiative Centre-Brie, de l'Association pour le Développement de la Brie Centrale et de la Commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux.

Ce circuit fait partie du réseau "Randonner au cœur de la Brie" dont toutes les fiches sont disponibles sur les sites internet : www.cc-sourcesdeleyerres.fr et si-centrebrie.fr

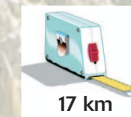
Ces fiches sont aussi disponibles au Syndicat d'Initiative de Rozay-en-Brie et dans les mairies.

Conception/Réalisation : Jean JEHL, cartographie : Paul BILLON, photos : Guy FRANÇOIS, François SCHLOSSER.

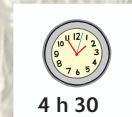
Septembre 2008



Trois villages avec leur église, leur mairie, leur cimetière et leur identité historique, fondus en une seule commune



17 km



4 h 30

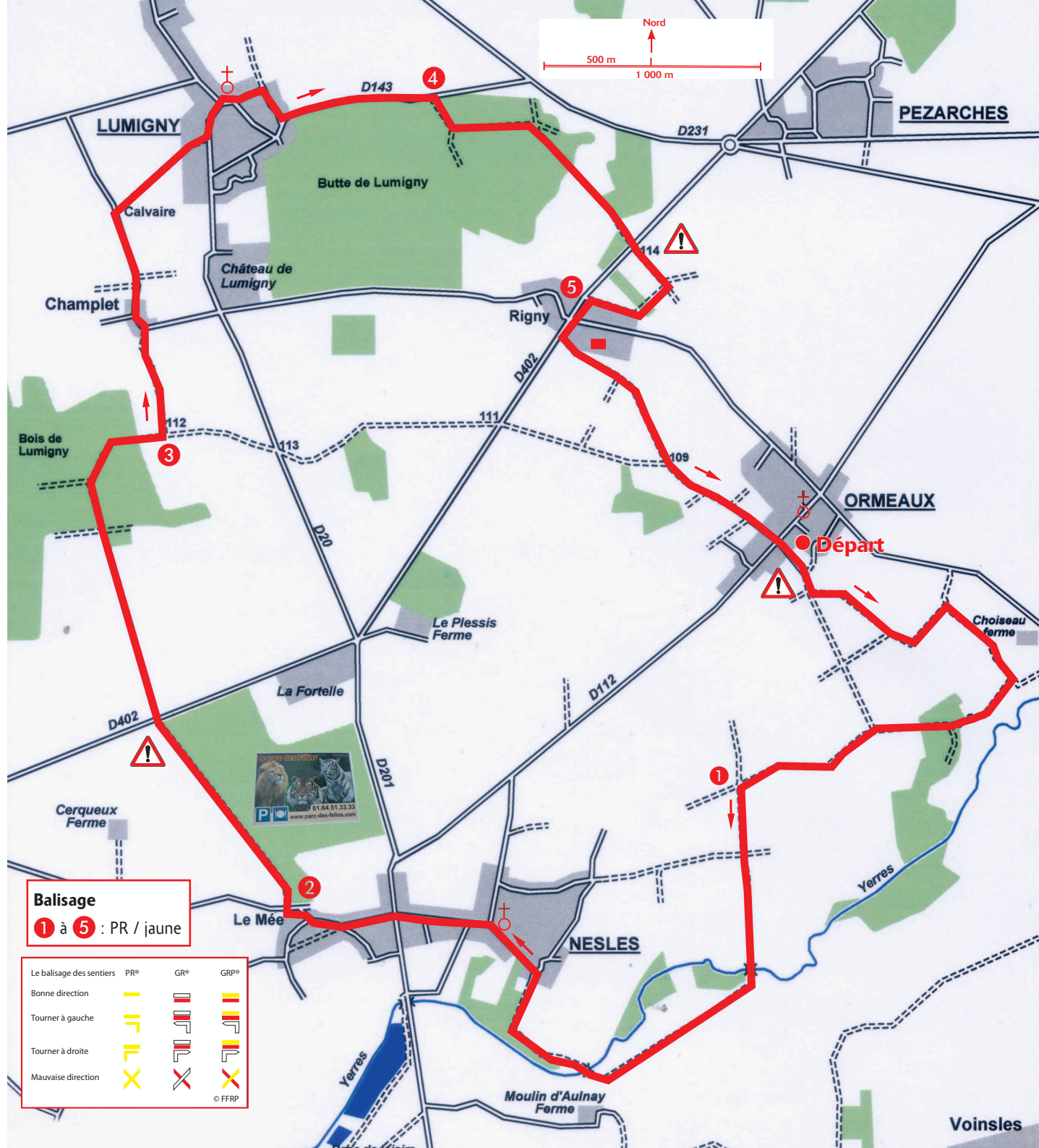


Balisage jaune















Départ de l'église d'Ormeaux : longer le terrain de jeux et tourner à gauche dans la rue de la Maisonnette. A la sortie du village, tourner à gauche en direction de Chéry, puis à droite en direction de Choiseau. A la hauteur de Choiseau, tourner à droite et suivre le chemin qui longe la vallée de l'Yerres. Négliger les deux chemins qui, à droite, reviennent à Ormeaux, et continuer jusqu'au grand croisement indiqué sur la carte IGN (cote 107). ❶ Tourner à gauche, descendre jusqu'à l'Yerres, traverser le pont, puis tourner à droite (*traversée difficilement praticable en hiver*). Suivre le chemin de Brûle et retraverser l'Yerres sur la passerelle métallique. Remonter dans Nesles par le chemin du Margat, tourner à gauche en direction de la mairie. Tourner à gauche dans la rue du Grand Marronnier, traverser la D201 et continuer tout droit dans la rue du Mée puis dans la rue de Bourbaudoin. ❷ Après les dernières maisons prendre le premier chemin à droite, longer le mur du parc de La Fortelle, traverser la D402 et poursuivre jusqu'au Bois de Lumigny. Le chemin y décrit une grande boucle vers la droite. ❸ A la sortie de la forêt, prendre le premier chemin sur la gauche, traverser le hameau de Champlet. À la Croix Saint Roch, tourner à droite dans le chemin bordé de pommiers pour rentrer dans Lumigny. Prendre la route sur la gauche, passer devant l'église et la mairie et prendre à gauche la ruelle du cimetière. Au bout de la ruelle, devant le cimetière, tourner à droite jusqu'à la D143. Suivre la route sur la gauche, le long du Parc de Lumigny, ❹ puis prendre le premier chemin qui entre dans la forêt à droite. Après un coude à gauche, on tombe sur un chemin creux (*dit rue Creuse*) que l'on prend à droite. On traverse la D 402 et on tourne tout de suite à droite pour rentrer dans le hameau de Rigny (*lavoir rue de l'étang*). ❺ Suivre le trottoir à gauche et, au-delà du feu rouge, prendre sur la gauche, le chemin du Gros Merisier. Puis tout droit jusqu'à Ormeaux.

 Attention : traversée dangereuse.



Balilage
❶ à ❺ : PR / jaune

Le balilage des sentiers	PR®	GR®	GRP®
Bonne direction			
Tourner à gauche			
Tourner à droite			
Mauvaise direction			

© FFRP